

V. BENEFICIAIRES ET CIBLES

- ✓ acteurs directs de la filière ;
- ✓ les faitières de la filière ;
- ✓ les populations rurales ;
- ✓ investisseurs
- ✓ l'Etat.

VI. BUDGET DE L'INITIATIVE

L'estimation budgétaire faite sur la première période de 2020-2022 est de : 8 171 350 000 FCFA.

- Axe 1 : 7 625 350 000 FCFA soit 93% du coût global;
- Axe 2 : 546 000 000 FCFA, soit 7% du coût global.

VII. TYPE DE PARTENARIAT

Etat-Investisseurs privé :

- Etat : 5% ;
- Faitières de la filière et des acteurs directs : 30% ;
- PTF /investisseurs privés : 65%



Imprimerie
25 38 20 01 / 73 02 99 99

INITIATIVE ANACARDE AU BURKINA FASO



giz Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

ComCashew

MCIA tv
BURKINA FASO

Contacts :

- ✓ Direction Générale du Développement Industriel :
- ✓ Conseil Burkinabè de l'Anacarde :

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION



La dynamisation des filières à forts potentiels de création de richesses et d'emploi constitue un impératif de développement économique pour notre pays. En lien avec cette exigence le Plan Nationale de Développement Economique et Social (PNDES) dans sa mise en œuvre, ambitionne améliorer substantiellement le taux de transformation des produits agricoles, de 12% en 2015 à 25% en 2020.

Pour s'inscrire dans cette dynamique, une « initiative anacarde » a été adoptée en vue d'améliorer le niveau de transformation de la filière anacarde au Burkina Faso.



La filière se caractérise par un faible taux de transformation des produits. Sur une production annuelle de 100 000 tonnes de noix, seulement 10% de cette production fait l'objet de transformation.

Aussi, la mise en œuvre de « l'initiative anacarde » s'inscrit dans la dynamique d'opérationnalisation de la stratégie nationale d'industrialisation et de la politique du secteur de planification « Transformations Industrielles et Artisanales » ainsi que de celle de l'initiative « Une Région, une usine de transformation de produits agro-sylvo-pastoraux ». L'initiative anacarde couvrira la période 2020-2024 avec une première phase de planification sur la période 2020-2022.



II. OBJECTIFS DE L'INITIATIVE ANACARDE

L'objectif principal de l'initiative anacarde est d'apporter un appui aux acteurs nationaux et internationaux de la filière anacarde pour transformer localement 45% de la production nationale de cajou et mettre sur le marché des coproduits du cajou.

Cet objectif est décliné en deux axes que sont :

- ▶ **Axe 1 : Amélioration des capacités nationales de transformation du fruit de l'anacarde.** Cet axe vise à accroître la transformation de la noix de cajou de 10 000 tonnes à 90 000 tonnes et d'accroître la proportion de produit de l'anacarde consommé localement à 10%.
- ▶ **Axe 2 : Renforcement de la commercialisation des produits de l'anacarde.** Essentiellement pour l'organisation et la régulation de la commercialisation des produits de cajou.



III. PRINCIPALES ACTIONS FORTES PAR AXE STRATEGIQUE

➤ ACTIONS FORTES /AXE 1:

Il s'agira de la mise en place de 24 unités de transformation du fruit de l'anacardier d'ici 2024 et réparties selon le tableau suivant :



10 000 T de noix	5 000 T de noix	500 T de noix	500 T de pomme	Total/Région
Région des Hauts-Bassins				
02	03	02	02	09
Région des Cascades				
-	02	02	02	06
Région du Sud-Ouest				
-	-	02	-	02
Région du Centre-Ouest				
-	-	02	-	02
Région du Centre				
	01	02	02	05
TOTAL GENERAL				24

- **ACTIONS FORTES /AXE 2 :** il s'agira essentiellement de
 - o L'Assainissement et la réglementation de l'activité de commercialisation de la noix brute ;
 - o du Renforcement des performances techniques et professionnelles des acteurs pour une meilleure professionnalisation ;
 - o du Développement des réseaux de commercialisation des produits du cajou.

IV. IMPACTS/ RESULTATS DE L'INITIATIVE ANACARDE

- ▶ création de plus de 16 200 nouveaux emplois directs et indirects dont environ 80% de femmes ;
- ▶ limitation de l'exode rurale par la création d'emplois dans les lieux d'installation des unités de transformation d'amende ;
- ▶ amélioration de la balance commerciale due à l'accroissement des exportations des d'amendes;
- ▶ Création de revenu supplémentaire pour les producteurs grâce à la transformation de la pomme ;
- ▶ Amélioration du couvert végétal par l'accroissement de production tirée par le marché. ;
- ▶ des acteurs ont développé leurs propres réseaux de vente sur le marché national et à l'exportation ;
- ▶ des acteurs maîtrisent les règles du commerce international ainsi que les techniques de l'anacarde burkinabè.